

Département : 56
Aire d'étude : VANNES EST
Commune : SENE
Lieu-dit : CANTIZAC
Dénomination : MANOIR

2506

Coordonnées : LAMBERTO X = 0218900 Y = 2304520

Cadastre : 1810 A 3 307, 319, 520, 560, 1844 D 2 80, 1983 D 2 76

PROPRIETE PRIVEE

Dossier d'INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE établi en 1988, 1991 par TOSCHER CATHERINE

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1988

HISTORIQUE

MANOIR DE LA FIN DU 15E SIECLE APPARTENANT AUX COETLAGAT ; MODIFICATIONS INTERIEURE DU REZ DE CHAUSSEE (COULOIR, ESCALIER) DANS LA 1ERE MOITIE 18E SIECLE, APRES ACQUISITION PAR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE VANNES ; Puits 18E SIECLE ; 19E SIECLE : CONSTRUCTION D'UNE AILE DE COMMUNS EST, DU LOGEMENT EST EN PROLONGEMENT DU LOGIS ; LOGEMENT OUEST EXISTANT PROBABLEMENT AU 15E SIECLE ; MODIFIE AU 19E SIECLE ; COLOMBIER EXISTANT AU 15E SIECLE ET FIGURANT SUR LE PLAN CADASTRAL EN 1810 DETRUIT AVANT 1844 ; MOULIN A MAREE EXISTANT AU 18E SIECLE, RESTAURE ; VIVIER SIGNALÉ SUR LES 2 CADASTRES DU 19E SIECLE

DESCRIPTION

SITUATION : ISOLE

COMPOSITION D'ENSEMBLE

Parties constitutantes : COUR, Puits, PARTIES AGRICOLES, COLOMBIER, VIVIER

MATERIAUX

Gros oeuvre : GRANITE, PIERRE DE TAILLE

Couverture : ARDOISE

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 ETAGE CARRE

COUVERTURE : TOIT A LONGS PANS, PIGNON DECOUVERT, RUELLEE

DISTRIBUTION : ESCALIER DANS OEUVRE

TYPOLOGIE : CHARPENTE A CHEVRON PORTANT FERME, PLAN ALLONGE, SALLE SOUS CHARPENTE

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Manoir avec salle à l'ouest, avec lave-mains (contre le mur sud près de l'actuelle porte d'entrée), fenêtre à coussièges. A l'est, la présence d'une cuisine n'est pas prouvée (absence de cheminée). Le bâtiment se prolongeait peut-être vers l'est (actuel bâtiment d'habitation du XIXe siècle) et certainement vers l'ouest (porte à linteau sur corbelets dans la salle). Des pierres d'attente au nord semblent le départ d'une aile en retour sans doute non réalisée.

Le comble est habitable sous charpente à chevrons portant ferme avec cheminée adossée décalée par rapport à l'axe du pignon.

Après avoir appartenu à Nicolas Fouquet, le manoir est acquis en 1714 par les religieuses de la Visitation. A cette époque est modifiée la distribution intérieure (adjonction d'une nouvelle porte d'entrée avec couloir axial et escalier ; la cloison ouest en pierre, séparant la salle manoriale en deux, subsiste). Au XXe siècle l'escalier est modifié, la cloison est remplacée.

A la Révolution, les bois, la terre et les moulins à mer confisqués, furent acquis par un dénommé Perrier.

DOCUMENTATION

Archives

- AD Morbihan. Série B. Archives du Présidial. B. 813. 1633 - 1722. 1668 : vente de la terre de Cantizac appartenant à Nicolas Fouquet. 22.2.1714 : vente par Messire Jean de la Monneraye chevalier, seigneur de Bourgneuf et dame Marguerite Le Mézec son épouse, de la maison, terre noble et seigneurie de Cantizac aux religieuses de la Visitation.

Bibliographie

- GALLET, Jean. *La seigneurie bretonne...*, p. 210 - 229, 261-262.
- LE MENÉ, Joseph-Marie. *Histoire des paroisses...*, p. 481.
- LE ROCH, Joseph. *Histoire et histoires de Séné...*
- OGÉE, Jean-Baptiste. *Dictionnaire...*, p. 891.

ANNEXES

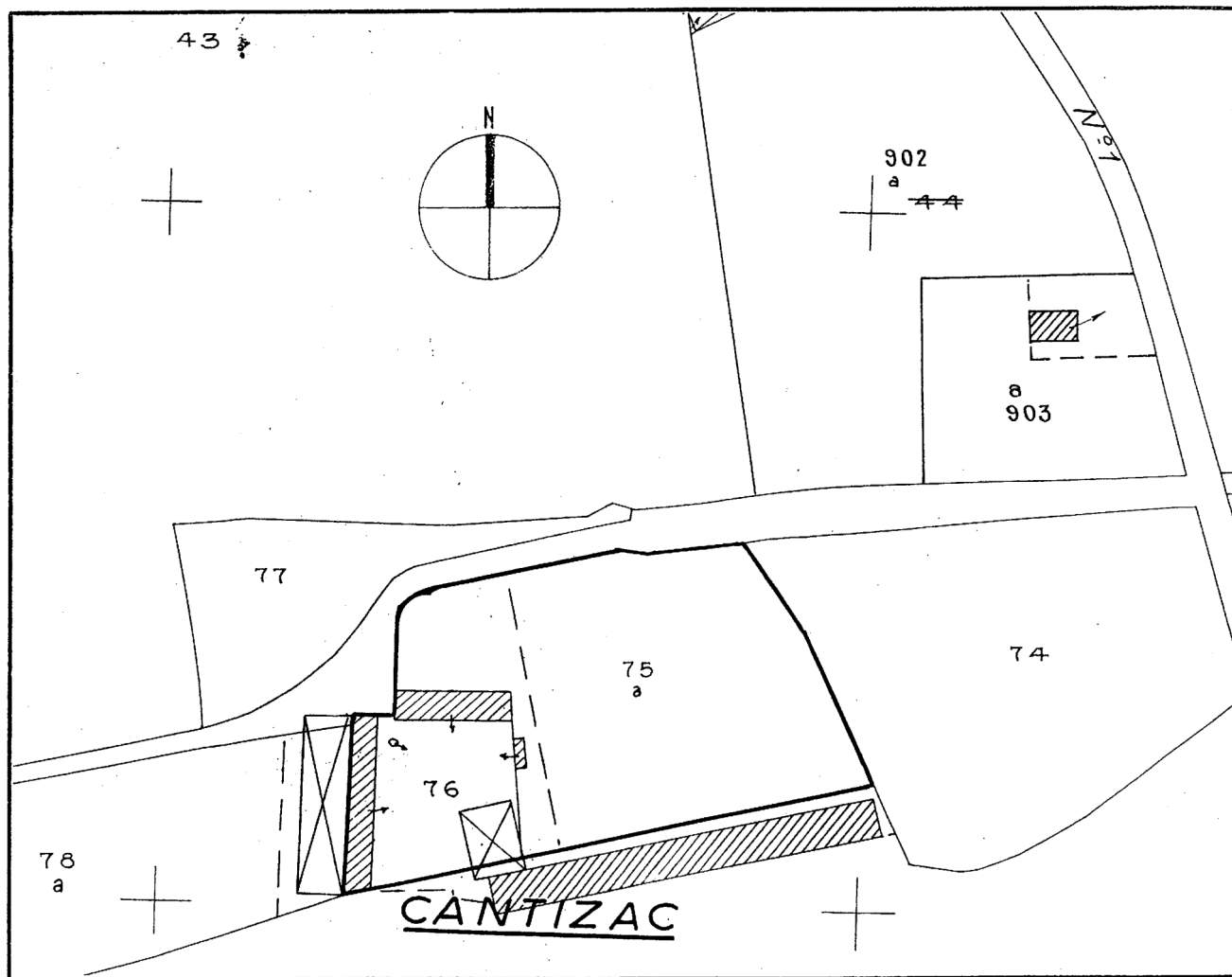
- A.D. Morbihan. Série B. Archives du Présidial. B 813. Touchant la ~~v~~ante (sic) de Cantizac (non microfilmé).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl.	I	Plan de situation. Extrait cadastral 1959, section D2 échelle 1/1000.	
Doc.	1	Extrait cadastral 1809, section A3	93 56 00163 X
Doc.	2	Extrait cadastral 1844, section D2	93 56 00240 X
Fig.	1	Vue de situation prise du nord-est	88 56 00461 X
Fig.	2	Vue générale sud-est	88 56 00460 X
Fig.	3	Logis. Élévation sud	88 56 00047 X
Fig.	4	Logis. Pignon est	88 56 00458 X
Fig.	4bis	Logis. Pignon est, détail	88 56 00459 X**
Fig.	5	Logis. Cheminée du rez-de-chaussée. Mur ouest	88 56 00452 X
Fig.	6	Logis. Rez-de-chaussée, mur sud. Lave-mains	88 56 00453 X
Fig.	7	Logis. Combles. Cheminée	88 56 00454 X
Fig.	8	Logis. Combles. Charpente	88 56 00455 X
Fig.	9	Communs. Elévations ouest	88 56 00457 X
Fig.	10	Puits	88 56 00456 X

** Tirage non microfiché.

Pl.I : Plan de situation. Extrait cadastral 1959, section D2, échelle 1/1000e.



ANNEXES

- A.D. Morbihan. Série B. Archives du Présidial. B 813.
Touchant la xante (sic) de Cantizac (non microfiché).



DE PAR LE ROY,

Et Nosseigneurs de la Chambre de Justice.

N fait à sçavoir que l'onzième jour d'Aoust 1668. cinq heures de relouée, ou autre continué & dependant, en ladite Chambre de Justice, seante à S. Germain en Laye, ou la part où elle sera, il sera procedé à l'adjudication, sans quinzaine ensuivant, du fond, tres-fond & proprieté de la Maison noble & Terre de Cantizac, circonstances & dependances, située en la Paroisse de Sené, sous la Seneschauflée de Vannes en Bretagne, mentionnées plus au long par l'enchere publiée en jugement en ladite Chambre le 5. jour d'Aoust 1667. faictes & mises en criées à la diligence de Me Pierre de Champagne, porteur des Quirances de Me Pierre Pecquot Receveur des deniers de ladite Chambre, creancier subrogé aux droits de Me Claude Houfflet, Nicolas Monnerot, Claude Girardin & Dominique Richemont, qui estoient creanciers de Nicolas Fouquet, cy-devant Surintendant des finances, sur Me René Roy, Procureur au Parlement, tuteur des enfans mineurs, heritiers des biens non confisquezz dudit Fouquet, faite de payement des sommes de cent cinquante mille livres en principal, & trente-quatre mille six cents quarante-six livres d'interests escheus le 6. Janvier 1666. d'une part; quatre cents neuf mille deux cents livres en principal, & quatre-vingts dix mille huit cents quatre-vingts dix livres d'interests escheus le 5. dudit mois de Janvier, d'autre part, tant qu'il y aura de l'un & de l'autre principal, & encore seize mille livres de principal aussi d'autre, auxquelles il a esté condamné par Arrêts du Conseil des 5. Janvier, 10. Juin, & 29. Juillet audit an 1666. sans prejudice d'autre deu, droits & actions, interests, frais & despens, & ce à la charge de payer à Julien Bledain vne rente de douze perrées de seigle, & huit livres en argent; Plus à Jean & Vincent Pinaut vne rente de quatre livres; & encore à Jean Regnault, Prestre, sieur de Helgueno, vne rente de six livres, & aussi à la charge des droits & deuvoirs Seigneuxiaux & fodsiaux, si aucuns sont deus, frais & mises ordinaires de criées, & sur l'enchere de Me Ioachim de Chenedé, Conseiller du Roy au Siege Presidial d'Angers, Substitut du Procureur General du Roy en ladite Chambre, ou encheirir, ils ayent eux retirer en ladite Chambre jusqu'à ladite quinzaine, laquelle passe sans remise, sera le decret delivré; Ce qui sera dans ledit jour publié & affiché aux lieux & endroits acoustumez, & signifié à la partie saise & opposans, ou leurs Procureurs. Fait en ladite Chambre seante à S. Germain en Laye le 30. jour de Juin 1668. Signé, FOUCAULT.

Pour copie.

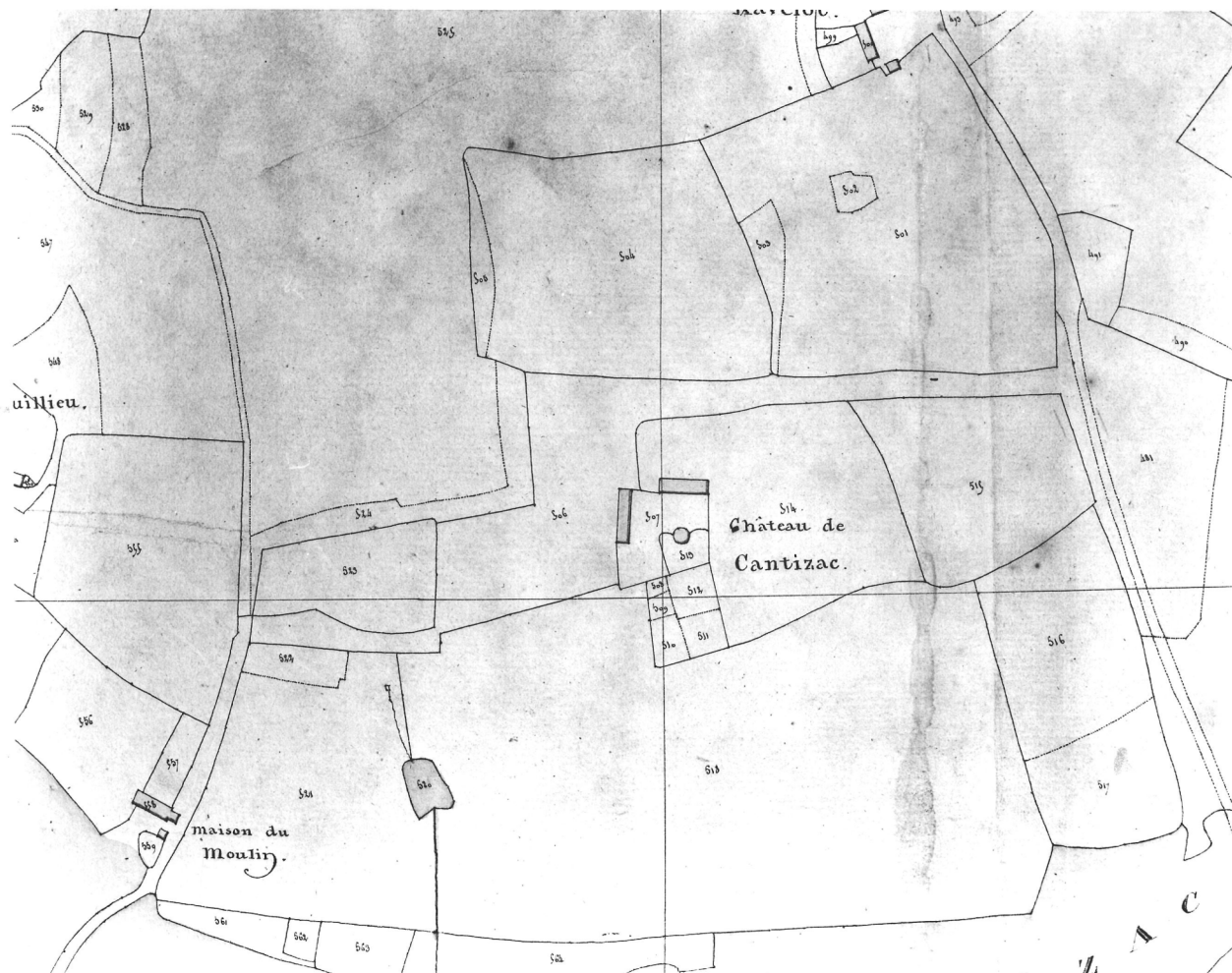
L^E

jour de Juillet 1668. sur la presente signifiée à M^{rs}

M^{rs} M^{rs} M^{rs}

en son domicile, par moy Huissier du Roy en sa Chambre des Comptes, servant en ladite Chambre de Justice, soussigné.

Doc.1 Extrait cadastral 1809, section A3

Cl.Inv.Artur/Lambart
9356 00163 X

Doc.2 Extrait cadastral 1844, section D2

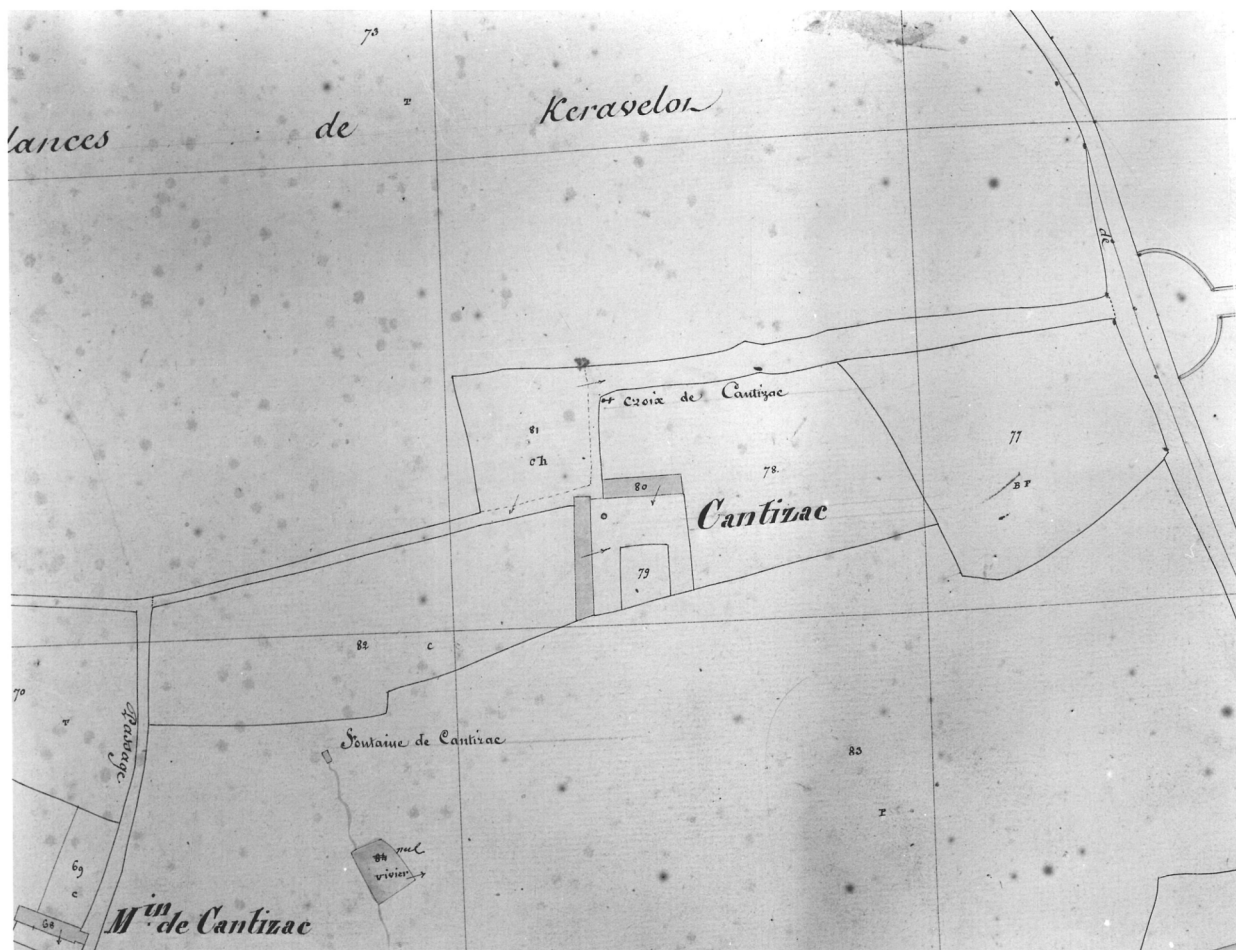
Cl.Inv.Artur/Lambart
9356 00240 X

Fig.1 Vue de situation prise du nord-est

Cl.Inv.Artur/Lambart

88 56 00461 X



Fig.2 Vue générale sud est

Cl.Inv.Artur/Lambart

88 56 00460 X



Fig.3 Logis, élévation sud**Cl.Inv.Artur/Lambart
8856 00047 X**

Fig.4 Logis, pignon est

Cl.Inv.Artur/Lambart

88 56 00458 X



Fig.4b Logis, pignon est

Cl.Inv.Artur/Lambart

8856 00459 X



Fig.5 Logis, cheminée du rez-de-chaussée : mur^{est}

Cl.Inv.Artur/Lambart
88 56 00452 X



Fig.6 Logis, rez-de-chaussée : mur sud, lave-mains

8856 00453 X



Fig.7 Logis, combles : cheminée

Cl.Inv.Artur/Lambart

8856 00454 X



Fig.8 Logis, combles : charpente**Cl.Inv.Artur/Lambart****8856 00455 X**

Fig.9 Communs, élévation ouest

Cl.Inv.Artur/Lambart

8856 00457 X



Fig.10 Puits**Cl.Inv.Artur/Lambart****88 56 00456 X**